

Dracha de Kippour 5778 : Main dans la main devant Dieu

Rivon Krygier

Une petite blague juive pour s'échauffer les esprits avant d'attaquer les sujets graves. Un rabbin, de Habad, serre la main à la fin de l'office de Kol Nidré aux fidèles, puis s'arrête sur l'un d'entre eux et lui dit : Tu es un bon juif, tu ne crois pas que tu devrais t'impliquer davantage dans les offices ? Viens donc rejoindre l'armée de Dieu ! – Mais, rabbi, je suis déjà dans l'armée de Dieu. – Dans ce cas, dis-moi pourquoi je ne te vois jamais, si ce n'est à l'office de Kippour ? Rabbi, lui dit-il à voix basse, je suis dans les services secrets !

Je voudrais commencer par un fait divers. Il y a quelques semaines de cela, j'ai vu un petit reportage sur une chaîne israélienne d'information, Arutz10, relatant un drame dans le milieu hassidique de Bné Brak. Un jeune enseignant du Talmud Tora (Hèdèr), d'une petite vingtaine d'années tout au plus, était chargé de faire le ramassage en voiture d'entre 4 et 6 jeunes enfants pour les emmener à l'école. Il le faisait quotidiennement. Et, un beau jour, par une journée très ensoleillée, après la récréation de début de journée, il s'aperçoit qu'il manque un enfant à l'appel. On se rend compte alors qu'il a été oublié dans la voiture. Le temps d'aller l'en extirper, l'enfant avait perdu connaissance et il devait périr quelques heures plus tard à l'hôpital, mort de déshydratation, de suffocation sous la chaleur accablante. Vous imaginez aisément le cauchemar indicible pour les parents et la famille de ce tout jeune enfant, Yankel, dont le caractère enjoué et intelligent ravissait tous ceux qui étaient à son contact. Il s'agit d'une faute grave : plus que d'inadvertance (de distraction, d'inattention), c'est une faute de négligence, ou quelque chose entre les deux. La douleur et la colère sont bien naturelles en pareille circonstance. À l'époque biblique, selon ce qu'en ordonne la Tora, cela aurait valu au responsable de cet homicide involontaire, de devoir fuir au plus vite dans une ville-refuge et s'y exiler un grand nombre d'années, afin d'échapper à la vindicte des « vengeurs de sang », c'est-à-dire des membres de la famille du défunt, parfaitement en droit de porter un coup fatal à l'assassin et même de le poursuivre à cet effet s'il s'avisait de sortir de la ville-refuge. Aujourd'hui, ces règles n'ont plus cours, et l'on se saisit plutôt de la justice pour sanctionner le cas échéant le coupable et obtenir une forme de réparation, si l'en est une, à l'irréparable. Voilà que le procès se prépare. L'accusé encourt jusqu'à cinq ans de prison ferme et une amende conséquente. Pourtant, le grand-père de l'enfant, lui-même profondément affecté, décide de convaincre ses enfants, parents de l'enfant, de plaider pour la défense du jeune enseignant, conducteur du véhicule et responsable de l'oubli fatal de l'enfant. La presse stupéfaite s'empare de cette affaire. Interrogé sur cette attitude pour le moins déconcertante, il se livre en ces termes au journaliste venu l'interroger : S'il arrive à quelqu'un qui coupe de la viande que son couteau tranche par mégarde son autre main, est-ce qu'il lui viendrait à l'esprit de se venger de sa main blessée, en allant blesser l'autre ?! (TJ, *Nedarim* 9:4).

Ce que je vous raconte là, je le souligne encore, n'est pas une « histoire hassidique » (une légende édifiante) mais un fait réel en milieu hassidique contemporain. Le grand-père connaît parfaitement son droit à réclamer justice, et dont nous l'avons vu, se trouvent les fondements dans la Tora elle-même. Mais il a choisi de se référer à un passage talmudique qui évoque la main qui renonce à se venger de l'autre main. Examinons de plus près le passage en question. Le contexte est celui d'un individu fâché avec un autre et qui a fait vœu de ne plus lui rendre aucun service. Et voilà que ce compagnon rejeté se trouve en très grande détresse et l'individu fâché se présente devant un Beit-din pour examiner si son vœu hostile peut être levé :

תלמוד ירושלמי (וילנא) נדרים ט ד

מתני' ועוד אמר ר"מ פותחין לו מן הכתוב שבתורה ואומר לו אילו היית יודע שאתה עובר על [ויקרא יט יז יח] לא תקם ולא תטר את בני עמך ואהבת לרעך כמוך וחי אחיך עמך שמא יעני ואין את יכול לפרנסו ואמר אילו הייתי יודע שהוא כן לא הייתי נודר הרי זה מותר : גמ' **כתיב לא תקם ולא תטר** את בני עמך. **היך עבידא הוא מקטע קופד ומחת סכינא לידוי תחזור ותמחי לדידה?** [ויקרא יט יח] ואהבת לרעך כמוך. רבי עקיבא אומר זהו כלל גדול בתורה. בן עזאי אומר [בראשית ה א] זה ספר תולדות אדם זה כלל גדול מזה. ...

Rabbi Meïr a ajouté : On lui présente une parade (pour lever son vœu, ici de s'en prendre à son prochain, se refusant à lui rendre service) par les versets suivants de la Tora, en ces termes : [Les juges lui disent] Si tu avais su (eu conscience) que tu transgresserais (par ton vœu) les versets de la Tora : « tu ne dois ne te venger, ni ne garder rancune », « tu ne nourriras pas la haine envers ton frère dans ton cœur », « tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Lv 19,17-18*) ou « tu ne tireras de lui ni intérêt ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi » (*Lévitique 25,36*), négligeant que s'il s'appauvriissait tu ne pourrais lui venir en aide (aurais-tu prononcé pareil vœu ?). S'il répond : « Si j'avais su cela, je n'aurais pas fait pareil vœu », celui-ci est levé (par un Sage spécialiste ou trois juges consultés) (*Michna, Nedarim 9:4*). *Guemara* : « Tu ne dois ne te venger, ni ne garder rancune envers ceux de ton peuple » : S'il arrive à quelqu'un qui coupe de la viande que son couteau tranche par mégarde son autre main, est-ce qu'il lui viendrait à l'esprit de se venger de sa main blessée, en allant blesser l'autre ?! (TJ, *Nedarim 9:4*).

Nous pouvons tirer beaucoup de leçons de ce passage. Il y a d'abord cette situation absurde dans laquelle s'est empêtré l'homme en colère. Il a juré devant Dieu de se désolidariser radicalement de son ami d'hier, mais maintenant que l'heure est grave, et qu'il veut réparer, il s'est empêché lui-même de manifester son amitié. Ne sommes-nous pas nous aussi dans nos vies, aculés par nous-mêmes dans des situations où nous en venons à regretter amèrement d'avoir brisé une amitié ou un lien de famille, alors que l'opportunité du renouement ne nous est plus possible pour une raison qui nous échappe. Quel gâchis que cette colère dévastatrice qui n'a pu être réduite et dissipée à temps. Dans la situation ici, la raison de l'empêchement est le vœu prononcé : la religion, la piété elle-même ! Faire un vœu (qui suppose de jurer par le nom de Dieu, ce qui ne se fait pratiquement plus aujourd'hui) est une décision grave dans le judaïsme car on n'engage pas Dieu à la légère dans notre prétendu serment pour ensuite commettre un sacrilège si l'on brise cet engagement :

דברים כג

(כב) כִּי תִדְרֹךְ נֶדֶר לַיְהוָה לֹא תֵאָחֵר לְשִׁלְמוֹ כִּי דָרַשׁ יְדִרְשֶׁנּוּ יִדְוֹד אֱלֹהֶיךָ מֵעַמְדָּךְ וְהָיָה בְךָ חֲטָא : (כג) וְכִי תִחַדֵּל לְנִדֹר לֹא יִהְיֶה בְךָ חֲטָא :

[22] Si tu fais un vœu à l'Éternel, ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir : car l'Éternel, ton Dieu, t'en demanderait compte et tu te chargerais d'un péché. [23] Si tu t'abstiens de faire un vœu, tu ne commettras pas un péché (*Deutéronome 23,22-23*).

Un vœu une fois prononcé ne peut en principe *jamais* être levé et doit être accompli (sauf s'il est prononcé par une personne qui est sous tutelle, auquel cas le tuteur peut le lever). Mais les Sages du Talmud ont interprété les Écritures pour sortir du piège ceux qui auraient fait un vœu intempestif ou insensé, en instaurant une procédure de levée des vœux, tout en reconnaissant dans la Michna que :

בבלי חגיגה י ע"א

משנה. היתר נדרים פורחין באויר ואין להם על מה שיסמכו.

Le principe de la levée des vœux plane dans les cieux sans trouver de fondement (sur la terre du texte) (TB, *Haguiga 10a*).

Autrement dit, il n'y pas de verset qui permette de fonder cette démarche de levée des vœux. Qu'à cela ne tienne ! Les Sages sont entrés « par effraction » dans la texture de la Tora pour y déceler le fil salutaire, fût-il ténu, invisible ou carrément à tisser, et instaurer la possibilité de sauver un individu de lui-même, en invalidant son vœu ! C'est dans le même état d'esprit audacieux, *border line*, qu'a été instaurée la prière du Kol Nidré. Avez-vous jamais prêté attention aux paroles surréalistes, confondantes ? N'est-elle pas aberrante cette déclaration solennelle selon laquelle nos vœux ne sont pas des vœux, nos serments ne sont pas des serments, etc. ? Tous ceux du futur (selon rabbénou Tam) et selon l'ancienne version, tous ceux du passé ! Le Talmud avait prévu une levée du vœu *au cas par cas*, en recherchant à la loupe l'étourderie qui a conduit à la décision de prononcer un vœu irresponsable. Mais avec le Kol Nidré, on demande sans vergogne un « prix de gros » des plus contestables (d'où les débats incessants suscités par cette prière), car c'est bien toute la communauté qui implore Dieu pour le prier de lever a priori et a posteriori tous nos

prétendus engagements ! Et oui, cette prière frise l'outrecuidance, l'illégitimité, en même temps qu'elle est la plus honnête qui soit ! Car nous confessons devant Dieu en toute franchise que bien souvent, nous ne tenons pas parole, nous ne sommes pas à la hauteur de nos idéaux ou même des normes élémentaires de bonne conduite. Nous savons que nous ne sommes pas en droit de demander à Dieu un blanc-seing, le droit de dire et de faire n'importe quoi : « Celui qui dit : "Je fauterai et ensuite je me repentirai" ou "Je fauterai et Kippour expiera ma faute", il ne sera pas exaucé » (*Michna Yoma* 8,9). Mais nous Lui prions de considérer l'impudence et l'imprudence, l'inadvertance-négligence, qui nous amène à prendre des décisions trop dures envers les autres et envers nous-mêmes et de prendre en compte notre désir sincère de nous amender. Nous Lui demandons de nous aider à briser le carcan dans lequel nous nous sommes enfermés, de tout interpréter, jusqu'à faire effraction dans l'évidence, pour que notre visage apparaisse à Ses yeux à la lueur de l'étincelle de sainteté restée intacte au fond de nos âmes !

Pour en revenir au passage talmudique évoqué, la levée du vœu de l'homme en colère contre son prochain, est produite par l'évocation de l'étourderie. Voilà un homme qui au moment où il a prononcé son vœu hostile a oublié qu'un juif ne doit pas « nourrir la haine envers son frère dans son cœur », « l'aimer (le respecter) comme soi-même, ne pas chercher à se venger et lui venir en aide. » Cet homme a oublié dans l'ivresse de sa colère que ce qu'il a voulu briser de la main n'est autre que son autre main... Et il demande à présent, que le vœu soit levé et que la main divine ne brise pas sa main.

Le grand-père du petit ange qui a suffoqué dans la voiture a plongé son regard dans le fond des yeux du jeune professeur de Talmud Tora. Il y a vu un cœur dévasté, contrit, victime de son étourderie, peut-être de l'impétuosité de sa jeunesse, sans doute de son immaturité, mais il n'y a vu aucune méchanceté. Rien qui vaille d'anéantir une autre vie, parce qu'une première a été dérobée. Le grand-père s'est arraché à sa douleur pour étendre son amour, comme Dieu au jour de Kippour quitte son trône de rigueur pour prendre siège sur son trône de miséricorde et regarder autrement nos vies misérables, pour se fixer sur ce qu'elles ont encore de sublime, malgré nos avanies. Souvent le pardon plane dans les cieux sans trouver un point d'attache sur lequel il puisse se fixer, se justifier. Cherchons bien, cherchons mieux. Il est en nous, en chacun d'entre nous. Comme l'a dit un jour le rabbin Léon Askénazi : « Si nos mains ne peuvent se superposer et encore moins se substituer l'une à l'autre, elles peuvent s'étreindre fraternellement. »

Il me reste encore à attirer votre attention sur le commentaire du passage talmudique en question par le *Korban Ha-éda*, R. David fils de R. Naphtali Hirsch Frankel (Allemagne, 18^e siècle). Je cite :

קרבן העדה נדרים פרק ט

גמי היך עבידא. היכי דמי שאם בא הכתוב להזהיר שלא ירגיל במדות רעות אף במי שאינו מבני עמך ראוי לאסור הנקימה והנטירה א"י ה"ק איך מסתבר שימחול אדם על עלבונו : הוה. הי' חותך בשר וירד הסכין לתוך ידו וכי תעלה על הדעת שינקום מיזו ויחתוך ידו השנייה על שחתכה הראשונה כן הדבר הזה כיון שכל ישראל גוף אחד הן דין הוא שלא ינקם מחבירו שהוא כנוקם מגופו : זהו כלל גדול בתורה. שבשמירת מצוה זו ינצל מהרבה עבירות.

S'il pouvait sembler que le texte vienne juste mettre en garde contre les mauvaises manières, même envers ceux qui ne sont pas de ton peuple, en interdisant la vengeance et la rancune, et si l'on prétendait que tel est l'enseignement ici, sur quelle base un individu lésé renoncerait à défendre son honneur ? À cela répond la parabole talmudique : S'il arrive à quelqu'un de couper la viande et que son couteau tranche son autre main, est-ce qu'il lui viendrait à l'esprit de se venger de sa main blessée, en blessant l'autre ? Ainsi en va-t-il pour le peuple juif : puisque **tout Israël ne forme qu'un seul corps**, celui qui se vengerait contre son prochain est comme s'il se vengeait contre son propre corps... (*Korban ha-éda*, TJ, *Nedarim* 9:4).

Le *Korban ha-éda* explique le fondement du principe de solidarité et l'élargit : la vengeance est absurde envers soi et les siens. C'est comme dit l'expression française, « se tirer une balle dans le pied ». La force morale du pardon tient à la prise de conscience quasi mystique que tout le peuple d'Israël forme « un seul corps » et selon une autre formule rabbinique devenue devise de l'Alliance Israélite Universelle :

כל ישראל ערבים זה לזה. (kol Israel arevim ze la ze).

(Le plus souvent dans les sources : *ârévim zè ba-zè*). Chacun est redevable/garant de l'autre.

Une notion d'interaction systémique que l'on honore aujourd'hui que l'on devrait honorer sur un autre plan : « écologie », du grec *oïkos* (maison) terme introduit en 1866 par le biologiste allemand Ernest Haeckel qui la définit comme « science des relations entre un organisme et son environnement ». D'où ressort plus tard le terme *d'écosystème* défini aujourd'hui comme « une communauté d'organismes et leur environnement agissant *en interaction, dans une unité écologique* ». Israël est un « *éthico-système*. » Or, à Kippour, parce que nous formons une communauté soudée en prière, chacun et chacune couvre les fautes de son prochain, dans l'esprit du Midrach Tanhouma :

ד"א "אתם נצבים היום!" מה "היום"? מאיר פעמים ומאפיל פעמים, אף אתם כשאפלה לכם עתיד להאיר לכם אור עולם שנאמר (ישעיה ס) "והיה לך ה' לאור עולם", אימתי? **בזמן שתהיו כלכם אגודה אחת** שנאמר (דברים ד) "חיים כלכם היום", בנוהג שבעולם אם נוטל אדם אגודה של קנים שמא יכול לשברם בבת אחת ואלו נוטל אחת אחת אפי' תינוק משברן וכן את מוצא **שאין ישראל נגאלין עד שיהיו כולן אגודה אחת** שנאמר (ירמיה ג) "בימים ההמה ובעת ההיא נאם ה' יבואו בני ישראל ובני יהודה יחדו וגו'", **כשהן אגודים מקבלין פני שכניה**.

« Vous vous tenez tous aujourd'hui (*ha-yom*) devant Dieu » (*Dt 29,9*). De même que le jour (*ha-yom*) est tantôt lumineux tantôt sombre, ainsi en va-t-il pour vous. Ainsi lorsque vous serez dans la pénombre, (sachez que dans les temps à venir) Dieu sera pour toi la lumière du monde, ainsi qu'il est dit : « **Ton soleil ne se couchera plus**, et ta lune ne disparaîtra plus, car l'Éternel sera pour toi une lumière éternelle, et les jours de ton deuil seront accomplis » (*Is 60,20*). **Quand cela se passera-t-il ? Lorsque vous ne formerez plus qu'un seul faisceau/bouquet de roseaux**. En effet, quand un homme noue un tel lien, il ne peut se produire aucune rupture tandis que lorsqu'il prend chaque roseau un à un, même un jeune enfant le brise aisément. De même, sache qu'Israël ne peut connaître la rédemption que lorsque tout le peuple ne forme plus qu'un seul faisceau, ainsi qu'il est dit : « En ces jours-là, la maison de Juda ira vers la maison d'Israël, ensemble » (*Jr 3,18*), car c'est en étant liés qu'ils peuvent accueillir la face (bienveillante) de la *Chekhina* (Midrach *Tanhouma, Nitsavim*, § 1).

Nous pourrions nous contenter de ce bel enseignement, mais nous le ferions que nous manquerions à un autre devoir plus ambitieux et autrement sacré. Nous sommes à l'ère de la mondialisation. Le monde ne sortira des haines fratricides entre les peuples et les communautés que si chacune se montre capable d'étendre cette solidarité, ce souci de l'autre qui est du même clan, à l'ensemble de l'humanité. Il ne suffit plus de dire que tout Israël forme une communauté, même si cela reste en soi un enjeu de survie plus vrai que jamais. L'éco-éthico-système, c'est aussi, plus que jamais, toute la planète. Je sais, c'est un vœu pieux, une utopie sans doute. Mais même si nous ne pouvons d'emblée atteindre cette dimension, c'est un défi auquel nous n'avons pas le droit de nous dérober. Cette aspiration universelle n'est pas une invention des « Rifomim » ; elle est au cœur de la liturgie des Yamim ha-noraïm (les fêtes de Tichri), en formant l'espoir le plus profond, dans les mêmes termes que ceux du midrach précité :

Que se prosternent devant Toi toutes les créatures et **qu'elles ne forment plus qu'un seul faisceau (agouda ahat) pour accomplir Ta volonté, d'un cœur sans partage !** [...] Alors les justes qui contempleront cela se réjouiront, les hommes intègres seront dans l'allégresse et les fidèles feront éclater leur émotion. Le vice sera réduit au silence et toute la méchanceté humaine se dissipera en fumée, car Tu auras fait disparaître la puissance du mal de la terre (*Liturgie*).

Mes chers amis, en ce soir de Kippour, je formule le vœu que nous formions tous une communauté soudée, un seul faisceau, à la base élargie. Chacun d'entre vous peut apporter sa pierre à l'édifice, apporter un roseau qui ensemble formera le faisceau. Avec de nombreux bénévoles, nous pouvons faire plein de belles choses, main dans la main. Entrez donc dans notre armée ! (Mais pas dans les services secrets...).

Gmar hatima tova ou-tsom kal !